



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités
et de l'appui territorial**

Bourg-en-Bresse, le 2 juillet 2021

Préfecture de l'Ain
Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des
installations classées

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Projet : Demande de modifications de la remise en état ainsi que des conditions
d'exploitation et de prolongation de l'autorisation.**

Localisation : *LOYETTES*

Pétitionnaire : *SAS Carrières et Matériaux Sud-Est (CMSE)*

L'autorité environnementale a reçu le dossier : le 21 juin 2021.

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 25 juillet 2021

**L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut
obligation de réaliser une évaluation environnementale.**

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le chef de bureau

Signé : Charles BROZILLE